



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**Du 3 Octobre 2019**



# PREFET DU VAL-DE-MARNE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 3 Octobre 2019

### SOMMAIRE

#### AUTRES SERVICES DE LA PREFECTURE

##### DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2019/3073	03/10/2019	Déléguant le droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France en application de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sur la commune du Perreux-sur-Marne	4
2019/3074	03/10/2019	Déléguant le droit de préemption urbain à RATP Habitat en application de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sur la commune de Saint-Mandé	7

##### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU VAL-DE-MARNE

Arrêté	Date	INTITULE	Page
2019/25	25/09/2019	Portant délégations de signature en matière contentieux et gracieux fiscal	10

##### ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULE	Page
2019/4	01/10/2019	Centre Pénitentiaire de Fresnes Portant délégation de signature de Jimmy DELLISTE, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes,	13

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement*

Créteil, le 3 octobre 2019

*DRIHL Val-de-Marne  
Service habitat et rénovation urbaine  
Bureau de la mixité sociale et du suivi des bailleurs*

### **ARRETE N° 2019/3073**

**Déléguant le droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France en application de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien sur la commune du Perreux-sur-Marne**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.351-2, L.353-12, L.353-2 et R.353-159 ;

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, notamment modifiée par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, et par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

**VU** la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L.302-9-2 et R.302-14 à R.302-26 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 210-1, dans sa rédaction résultant de l'article 39 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2017/4453 du 15 décembre 2017 prononçant la carence définie par l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période 2014-2016 sur la commune du Perreux-sur-Marne ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 3 septembre 1995 sur le renforcement du droit de préemption urbain sur la commune du Perreux-sur-Marne ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2016 portant délégation au profit du Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

**VU** la convention d'intervention foncière entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et la commune du Perreux-sur-Marne signée le 16 juillet 2018 et avenantée le 2 septembre 2019 ;

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner n°492 reçue en mairie du Perreux sur Marne, le 12 juillet 2019 relative à la cession d'un bien situé 109 avenue du 11 novembre, 16 boulevard d'Alsace Lorraine (cadastré section J50 / J51 / J66 / J153 / J154) ;

**VU** la demande de visite du bien en date du 30 août 2019 qui a prolongé les délais d'instruction;

**VU** l'avis des domaines en date du 17 septembre 2019 ;

**VU** l'avis de la commune en date du 24 septembre 2019 ;

**CONSIDERANT** que l'acquisition par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, du bien rattaché à la déclaration d'intention d'aliéner n° 492 participera à la réalisation des objectifs de développement du parc locatif social de la commune du Perreux-sur-Marne ;

**CONSIDERANT** le délai de 2 mois à compter de l'enregistrement de la déclaration d'intention d'aliéner pour faire part au propriétaire de l'intention d'acquérir en application du droit de préemption urbain, en application de l'article L.213-2 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** l'accord de la commune pour la réalisation de la préemption participant à l'atteinte des objectifs de mixité sociale.

**SUR** proposition de Madame la Directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement ,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien définie à l'article 2 est délégué à l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, en application de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme.

Le bien objet de la vente sera destiné à la production de logements locatifs sociaux en lien avec le lot n°21 de la copropriété sise 109 avenue du 11 novembre, 16/16 bis et 18 boulevard d'Alsace Lorraine dont l'EPFIF s'est rendu propriétaire suite à l'exercice du droit de préemption urbain (arrêté n°2019/638 du 1<sup>er</sup> mars 2019).

### Article 2 :

Le bien concerné par le présent arrêté est un appartement au sein d'une copropriété (lot n°6) sur la commune du Perreux-sur-Marne, situé 109 avenue du 11 novembre, 16 boulevard d'Alsace Lorraine (cadastré section J50 / J51 / J66 / J153 / J154).

### Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Fait à Créteil, le 3 octobre 2019

Le Préfet du Val-de-Marne,

Raymond LE DEUN

### Délais et voies de recours :

*Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Melun. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement*

Créteil, le 03/10/2019

*DRIHL Val-de-Marne  
Service habitat et rénovation urbaine  
Bureau de la mixité sociale et du suivi des bailleurs*

## **ARRETE N° 2019/3074**

**Déléguant le droit de préemption urbain à RATP Habitat en application de l'article  
L. 210-1 du code de l'urbanisme pour l'acquisition d'un bien  
sur la commune de Saint-Mandé**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 351-2, L. 353-12, L. 353-2 et R. 353-159 ;

**VU** la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, notamment modifiée par la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, par la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, et par la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ;

**VU** la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 302-5 à L. 302-9-2 et R. 302-14 à R. 302-26 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment son article L. 210-1, dans sa rédaction résultant de l'article 39 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2018/3480 du 23 octobre 2018 prononçant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période 2014-2016 sur la commune de Saint-Mandé ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 9 octobre 1987 instituant le droit de préemption urbain sur la commune de Saint Mandé ;

**VU** la délibération du conseil municipal du 10 avril 2014 portant délégation au profit du Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-21 et L. 2122-22 ;

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner n°58 reçue en mairie de Saint-Mandé le 26 juin 2019 relative à la cession d'un bien situé au 13 et 16 rue Jeanne d'Arc (cadastré section H n°131 et H n°172) ;

**VU** la visite du bien en date du 3 septembre 2019 qui a prolongé les délais d'instruction ;

**VU** l'avis des domaines en date du 5 septembre 2019 ;

**VU** l'avis de la commune en date du 3 octobre 2019 ;

**CONSIDERANT** le délai de 2 mois à compter de l'enregistrement de la déclaration d'intention d'aliéner pour faire part au propriétaire de l'intention d'acquérir en application du droit de préemption urbain, en application de l'article L.213-2 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDERANT** l'accord de la commune pour la réalisation de la préemption participant à l'atteinte des objectifs de mixité sociale.

**SUR** proposition de Madame la Directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

L'exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien définie à l'article 2 est délégué à RATP Habitat, en application de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme.

Le bien objet de la vente sera destiné à la réalisation d'une opération de 100 % de logements locatifs sociaux.

### Article 2 :

Le bien concerné par le présent arrêté est sur la commune de Saint-Mandé, situé 13 et 16 rue Jeanne d'Arc (cadastré section H n°131 et 712).

### Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne et Madame la Directrice de l'unité départementale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Fait à Créteil, le

Le Préfet du Val-de-Marne,

Signé

Raymond LE DEUN

#### Délais et voies de recours :

*Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Melun. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES

DU VAL-DE-MARNE

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES  
DIVISION PILOTAGE CONTRÔLE DE GESTION

Service Stratégie et Contrôle de gestion

1 PLACE DU GÉNÉRAL P. BILLOTTE  
94040 CRETEIL CEDEX

**Décision DDFIP n° 2019- 25 du 25 septembre 2019 – Portant délégations de signature en matière contentieux et gracieux fiscal**

Article 1<sup>er</sup> – La liste des responsables de service du Val-de-Marne disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal, prévue par III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts est arrêtée comme suit :

<b>NOMS - Prénoms</b>	<b>SERVICES</b>
Dominique GOBY	Pôle de recouvrement spécialisé CRETEIL
DU CASTEL Martine	Service des impôts des particuliers de BOISSY-SAINTE-LEGER
CARDEAU PIERRE	Service des impôts des particuliers de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
FUZELLIER Frédérique	Service des impôts des entreprises de CHAMPIGNY-SUR-MARNE
COLLIN Françoise	Service des impôts des particuliers de MAISONS-ALFORT/CHARENTON
BELLANGER Muriel	Service des impôts des entreprises de CHARENTON-LE-PONT
PLASSARD Xavier	Service des impôts des particuliers de CHOISY-LE-ROI
DOUVILLE Jean-Pierre	Service des impôts des entreprises de CHOISY-LE-ROI

<b>NOMS - Prénoms</b>	<b>SERVICES</b>
CARLES Monique	ôts des particuliers de CRETEIL
BONNET Bruno	ôts des entreprises de CRETEIL
COLIN Frédérique	Service départemental de l'enregistrement de CRETEIL
SCAGNELLI Roger	Service des impôts des particuliers d'IVRY- SUR-SEINE
RAIMBAULT Yannick	Service des impôts des particuliers de L'HAY- LES-ROSES
CHAZALNOËL Annick	Service des impôts des entreprises de L'HAY- LES-ROSES
GRAVOSQUI Olivier	Service des impôts des particuliers de NOGENT-SUR-MARNE
FAUCHER Manuel	Service des impôts des entreprises de NOGENT-SUR-MARNE
LEGUY Geneviève	Service des impôts des particuliers de SAINT- MAUR-DES-FOSSES
MOALIC Pierre	Service des impôts des particuliers de VILLEJUIF
CHEMINEAU Michel	Service des impôts des entreprises de VILLEJUIF
CARDOT Étienne	Service des impôts des particuliers de VINCENNES
CHARDIN Christian	Service des impôts des entreprises de VINCENNES
BRAIZAT-DESCOTTES Françoise	Service des impôts des particuliers de VITRY- SUR-SEINE
SAISSET Florence	Centre des impôts fonciers de CRETEIL
FRAISSE Dominique (par intérim)	Service de publicité foncière CRETEIL 1
ESPINASSE Isabelle	Service de publicité foncière CRETEIL 2
ESPINASSE Isabelle (par intérim)	Service de publicité foncière CRETEIL 3

FRAISSE Dominique	Service de publicité foncière CRETEIL
DIDIER Carine - SYLVAIN Stéphane (par intérim)	Brigade de vérification N°1 BOISSY-SAINT-LEGER
BINET Marie-Hélène	Brigade de vérification N°2 BOISSY-SAINT-LEGER
VILTO Jean-Jacques et CORMIER Éric (par intérim)	Brigade de vérification N°3 CRETEIL
VILTO Jean-Jacques	Brigade de vérification N°5 CRETEIL
DOMINGUEZ Bénédicte	Brigade de vérification N°6 BOISSY-SAINT-LEGER
CORMIER Éric	Brigade de vérification N°8 CRETEIL
FLEISCHL Edmond	Brigade de vérification N°9 BOISSY-SAINT-LEGER
ESCLAMADON Sylvie et PICAUVET Stéphane	Brigade de contrôle et de recherche
ESCLAMADON Sylvie	Pôle fiscal quartier sensible
FOURGNIER Patricia	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 1
SOLYGA Élise	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 2
DANÉ Céline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) 3
BELLAMIT Marie-Christine	Trésorerie Val-de-Marne Amendes
VACHEZ Agnès	Pôle contrôle expertise CHAMPIGNY-SUR-MARNE
DUPOUY Anne-Marie	Pôle contrôle expertise CRETEIL
BISCAHIE Catherine	Pôle contrôle expertise VINCENNES
DELFINI Chrislaine	Pôle contrôle expertise VITRY-SUR-SEINE

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne et prendra effet à compter du 1er octobre 2019.

Créteil, le 25 septembre 2019

La Directrice départementale des Finances publiques  
du Val-de-Marne

Nathalie MORIN  
Administratrice générale des Finances publiques



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS  
CENTRE PÉNITENTIAIRE DE FRESNES

## Arrêté N° CPF 2019/4 portant délégation de signature

**Jimmy DELLISTE**, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes,

- Vu** le code de procédure pénale notamment son article R. 57-6-24 ;
- Vu** le décret n°2014-477 du 13 mai 2014 relatif à la fouille des personnes détenues et à la délégation de signature du chef d'établissement pénitentiaire ;
- Vu** la loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ;
- Vu** l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
- Vu** l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, du 11 juin 2019 nommant **Monsieur Jimmy DELLISTE**, à compter du 15 juin 2019, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fresnes.

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation permanente est donnée aux personnes listées ci-dessous, à l'effet de signer, au nom du chef d'établissement, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau en annexe

Prénom – NOM	Fonctions	Grade	n° colonne
<i>Direction</i>			
Mme Claire NOURRY	Adjointe au chef d'établissement	Directrice des services pénitentiaires	1
M. Ghislain ROUSSEL	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
M. François MARIE	Directeur du QMAF	Directeur des services pénitentiaires	2
Mme Cécile MARTRENCHAR	Directrice du centre national d'évaluation	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Laurence BARTHEL	Directrice infrastructure et sécurité	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Émeline DOUCERET	Directrice de division	Directrice des services pénitentiaires	2
Mme Victoire PERLADE	Directrice de division	Directrice des services pénitentiaires	
M. Théo GOMEZ	Directeur de division	Directeur des services pénitentiaires	2
Mme Annick PICOLLET	Responsable des services économiques et financiers	Attachée d'administration	2
Mme Anne BALLION-DELAUNE	Directrice des Ressources-Humaines	Attachée d'administration	2
M. Thierry DELOGEAU	Chef des détentions	Commandant pénitentiaire	2
M. Dominique MALACQUIS	Adjoint au chef des détentions	Lieutenant pénitentiaire	2
<i>Quartier maison d'arrêt pour hommes</i>			
M. Bruno BOURJAL	Officier responsable du Greffe	Capitaine pénitentiaire	5
Mme Marie RECHICHO	Cheffe de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Philippe LOUIS JOSEPH	Chef de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Karim TAALEB	Officier délégué local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	5

Mme Julie BARBIE	Officier déléguée local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Manon NOURRY	Officier déléguée local renseignement	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Dany MONT	Responsable local de formation professionnelle	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Cyril GUENIN	Responsable du pôle formation	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Mostafa SELLAQ	Responsable du pôle formation	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Charlène BOIS	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Vanja DOKOVIC	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Fabrice HOUEL	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Soraya AMZILE	Officier de détention / QER	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Mélissa CHAUSSE	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Nicolas COURBALAY	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Belhassen DRIER	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Delphine DIATTA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Gilles FULMAR	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Mathias MOBIOT	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Fodile NABIL	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Ludivine VARDON	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Stéphanie INIESTA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
Mme Véronique MAUMUS	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Frédéric NKOUOSSA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	5
M. Jean-Noël OLMETA	Officier de détention	Lieutenant pénitentiaire	
M. Stéphane FONTAINE	Gradé du quartier disciplinaire	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Alexandre CARVALHAS	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Olivier COLIN	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Pascal SANTERRE	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Harry HAUTERVILLE	Gradé de la formation professionnelle des personnes détenues	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Patrice GOULET	Gradé du quartier spécialement aménagé	Major pénitentiaire	7
Mme Zita FIARI épouse WALDRON	Gradée du service du bureau de gestion de la détention (BGD)	Major pénitentiaire	6
M. Jonathan BARCLAIS	Gradé QI / QER	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Frédéric VORIN	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Bruno ROBERT	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Pascal ESCAT	Gradé infrastructure / parloirs	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Georges ABIDOS	Gradé contrôle	Major pénitentiaire	7
Mme Sandra BINGUE	Gradée contrôle	Major pénitentiaire	7
Mme Fatna CHARA	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Bruno BULION	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Jonathan SLEMAN	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Julien NURIDINOVIC	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Yves PARIS	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Ali BRAHIMI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Fabienne SILVESTRI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Philippe GERVASONI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Sophie EVEN	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7

M. Richard BREGNON	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Olivier LEPIONNIER	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Olivier DESERT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Vincent GERBAULT	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Moussilimou HALIDI	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Sory KOUYATE	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Grégory STEYER	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Marianna VALMY-DHERBOIS	Gradée de détention	1ère surveillante pénitentiaire	7
M. Dominique CACHACOU	Gradé de détention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Yann FEVAL	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Jimmy HYACINTHE	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Jean-Louis JEAN-CHARLES	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Claude PAGE	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Samuel SALOMON	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Peggy VALLUET	Gradé de détention	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	7
M. Akoki AEMBE	Responsable de l'unité d'accueil	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Nicolas BRASIER	Armurier	1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Cécile RADEGONDE	Assistante de prévention	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Christophe LAURANDIN	Responsable du garage	1er surveillant pénitentiaire	7
Mme Cynthia NIRENNOLD	Responsable du service des agents	Major pénitentiaire	7
Mme Yasmine BOUDOUMA	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Conrad MARTIAL	Formateur du personnel	Surveillant Brigadier pénitentiaire	7
Mme Céline GUILPAIN	Formatrice du personnel	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Moïse SIMEON	Formateur du personnel	Major pénitentiaire	7
M. Mickaël GARNIER	Formateur du personnel	Surveillant Brigadier pénitentiaire	7
M. Philippe EUGENE	Formateur du personnel	Surveillant Brigadier pénitentiaire	7
<i>Quartier unité hospitalières, centre national d'évaluation et quartier spécialement aménagé</i>			
M. Paul-Émile MANIJEAN	Responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	Commandant pénitentiaire	13
M. Thierry ZANDRONIS	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	14
M. Valéry WALDRON	Responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Capitaine pénitentiaire	15
M. Charly NOEL	Adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	Major pénitentiaire	15
M. Rachid ENNADIFI	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	18
M. Christophe PIRON	Gradé du centre national d'évaluation	Faisant fonction 1er surveillant pénitentiaire	18
M. Eric QUILLOUX	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	18
M. Bruno HABRAN	Gradé du centre national d'évaluation	1er surveillant pénitentiaire	18
Mme Nadia BAHIR	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16

M. Kevin BOUCAUD	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale - responsable sécurité	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Franck HORTH	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16
Mme Valérie LEPORCQ	Gradée de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Gaétan AUBATIN	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Styves SURENA	Gradé de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Christian BAIRTRAN	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
M. David DELAVERGNE	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Arnaud RIOU	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Mike ABAUL	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
Mme Sophie SCHIAVI	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
Mme Lauriane ALEXANDER	Gradé de l'unité hospitalière spécialement aménagée	1er surveillant pénitentiaire	16
M. Franck JEAN-BAPTISTE	Gradé du quartier spécialement aménagé	1er surveillant pénitentiaire	19
M. Patrice GOULET	Gradé du quartier spécialement aménagé	Major pénitentiaire	19
<i><u>Quartier pour peines aménagées</u></i>			
M. Jean-Paul NYOB	Adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées	Capitaine pénitentiaire	8
Mme Céline JALEME	Cheffe de détention	Lieutenant pénitentiaire	9
M. Roland HYPOLITE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Hery-Rolhy RAJAOARISOA	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	7
M. Olivier RUFFINE	Gradé du quartier pour peines aménagées	1er surveillant pénitentiaire	7
<i><u>Quartier maison d'arrêt pour femmes</u></i>			
M. Xavier PATRAULT	Chef de détention	Capitaine pénitentiaire	10
M. Christophe ROUVIERE	Adjoint du chef de détention	Major pénitentiaire	11
Mme Cynthia CASSUBIE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12
Mme Brigitte FABRE	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12
M. Mathurin GASCHET	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12
M. Joël LEVEQUE	Gradé du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12
Mme Hélène MARTINET	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12
Mme Valérie POMMIER	Gradée du quartier maison d'arrêt pour femmes	1er surveillant pénitentiaire	12

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

**Article 3 :** Les directeurs et responsables d'unités sont chargés de son affichage conformément à la réglementation en vigueur.

Fresnes, le 1er octobre 2019

Le chef d'établissement  
Jimmy DELLISTE

**Le Chef d'établissement donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5) et à la mise en œuvre du décret du 13 mai 2014 aux personnes désignées :**

Profils des délégataires :

- 1 : adjoint au chef d'établissement  
 2 : directeurs des services pénitentiaires et chefs de détention  
 3 : attachés  
 4 : directrice pénitentiaire d'insertion et de probation du centre national d'évaluation  
 5 : officiers  
 6 : majors  
 7 : premiers surveillants  
 8 : adjoint au directeur du quartier pour peines aménagées  
 9 : officier du quartier pour peines aménagées  
 10 : chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 11 : adjoint au chef de détention du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 12 : premiers surveillants du quartier maison d'arrêt pour femmes  
 13 : responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée  
 14 : adjoint au responsable de l'unité hospitalière spécialement aménagée  
 15 : responsable et adjoint au responsable de l'unité hospitalière sécurisée interrégionale  
 16 : premiers surveillants des unités hospitalières  
 17 : majors du centre national d'évaluation  
 18 : premiers surveillants du centre national d'évaluation  
 19 : premiers surveillants du quartier spécialement aménagé

\* délégation donnée à la directrice du QMAF pour le QMAF, l'UHSI et l'UHSA

\*\* délégation donnée aux majors et Iers surveillants ATF

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	Direction			MAH			QPA			MAF			UH			CNE – QSA			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
<b>Organisation de l'établissement</b>																				
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	x																		
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 ; D. 277	x	x*																	
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	x	x	x				x		x	x	x	x	x	x					
<b>Vie en détention</b>																				
Désignation des membres de la CPU	D.90	x																		
Présidence de la CPU	D.90	x	x		x	x			x	x	x			x	x	x				
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité sanitaire	D. 370	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	x	x		x	x			x	x	x	x								
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	Art 46 du RI	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes	Art 34 du RI	x	x						x		x	x								
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	x	x																	
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>																				
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	x	x																	
Utilisation des armes dans les locaux de détention : <i>sur les secteurs des quartiers maison d'arrêts</i> <i>sur le quartier pour peines aménagées de Villejuif</i> <i>sur le secteur de l'Unité hospitalière sécurisée interregionale</i> <i>sur le secteur de l'unité hospitalière spécialement aménagée</i>	D. 267	x	x																	
		x							x	x										
		x															x			
		x													x	x				

**Annexe de l'arrêté N° CPF 2019/4 portant délégation de signature du 15/06/2019**

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
		Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Art 5 et 14 du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x		
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	Art 20 du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Retenue d'équipement informatique	Art 19-VII du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79 R. 57-7-80	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	x	x																	
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue	Art 7-III du RI	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Emploi des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction	Art 7-III du RI	x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D.308	x	x		x	x			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
<b><i>Discipline</i></b>																				
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	x	x		x				x											
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	x	x			x			x											
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	x	x						x											
Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs	R. 57-7-12	x	x						x											
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseurs de la commission de discipline	D.250	x																		
Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	x	x						x											
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	x	x						x											
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaire	R.57-7-54 à R.57-7-59	x	x						x											
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	x																		
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
<b><i>Isolement</i></b>																				
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 ; R. 57-7-70	x																		
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 ; R. 57-7-70	x																		
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	x	x																	
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 ; R. 57-7-70 R. 57-7-74	x																		
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 ; R. 57-7-76	x																		
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	x	x																	
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	x	x																	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R. 57-7-64	x																		
<b><i>Gestion du patrimoine des personnes détenues</i></b>																				
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible	Art 30 du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	Art 14-II du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				

**Annexe de l'arrêté N° CPF 2019/4 portant délégation de signature du 15/06/2019**

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
		Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	Art 30 du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x		
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	Art 728-1	x	x																	
Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier	Art 30 du RI	x																		
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Art 24-3 du RI	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	Art 24-3 du RI	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
<b>Achats</b>																				
Fixation des prix pratiqués en cantine	D.344	x																		
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine	Art 25 du RI	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel	Art 24-IV du RI	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique	Art 24-IV du RI	x																		
<b>Relations avec les collaborateurs</b>																				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	x	x						x		x	x		x	x	x				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	x	x						x		x	x		x	x	x				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	x	x						x		x	x		x	x	x				
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	x	x									x	x							
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	x	x																	
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	x	x									x	x							
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé	R. 57-6-16	x	x						x	x	x	x		x	x	x				
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison	Art 33 du RI	x	x																	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	x	x						x	x	x	x		x	x	x				
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>																				
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	D. 57-9-5	x	x						x					x	x	x				
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	D. 57-9-6	x	x						x					x	x	x				
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	D. 57-9-7	x	x		x				x					x	x	x				
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	x	x						x					x	x	x				
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>																				
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R57-6-5	R. 57-6-5	x	x											x	x	x				
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	x	x																	
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	x	x			x			x	x	x	x		x	x	x				
Rétention de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	x	x		x				x		x	x		x	x	x				
Autorisation- refus- suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	x	x		x				x		x	x		x	x	x				
<b>Entrée et sortie d'objet</b>																				
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D.274	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet	Art 32-I du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				

## Annexe de l'arrêté N° CPF 2019/4 portant délégation de signature du 15/06/2019

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
		Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire	Art 32-II du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x		
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles	Art 19-III du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
<b>Activités</b>																				
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Art 27 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009	x	x		x				x		x	x								
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale	Art 17 du RI	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	x	x																	
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	x	x		x	x	x	x**	x	x	x	x	x**	x	x	x			x	
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	x	x																	
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	x	x		x	x			x	x	x	x		x	x	x				
Suspension d'un emploi dans le cadre d'un acte constitutif d'une faute disciplinaire dans le cadre du travail	R. 57-7	x	x		x	x	x	x**	x	x	x	x	x**	x	x	x				
<b>Administratif</b>																				
Certification conforme de copies de pièces et pour la légalisation de signature	D. 154	x	x																	
<b>Divers</b>																				
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	x	x						x	x										
Modification des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir faisant suite à une autorisation accordée au CE par le JAP	712-8, D. 147-30	x	x																	
Retrait, en cas d'urgence, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47	x	x																	
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	x																		
Placement des personnes détenues sous dotation de protection d'urgence ou en cellule de protection d'urgence	Note DAP-SD3 n° 156 du 30 novembre 2010	x	x		x															
Réalisation de l'entretien arrivant	RI Art I-3	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Fresnes, le 1er Octobre 2019

Le Chef d'établissement,

Jimmy DELLISTE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Madame Fabienne BALUSSOU**

**Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**